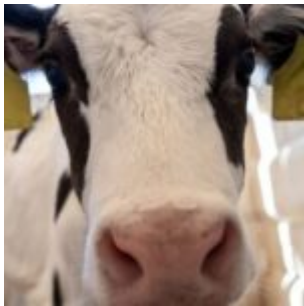


Elevage bovin : revalorisation des montants de l'aide 2024



© 2025 Les Echos Publishing

Les montants de l'aide aux bovins de plus de 16 mois versée aux éleveurs au titre de la campagne 2024 ont été revalorisés pour les départements métropolitains, hors Corse. Voici les montants définitifs :

- 107,01 € par unité de gros bétail (UGB) pour le montant unitaire supérieur (contre un montant antérieurement fixé à 105 € par UGB) ;
- 58,37 € par UGB pour le montant de base (contre un montant antérieurement fixé à 57,50 € par UGB).

Rappelons qu'en 2023, ces montants étaient plus élevés puisqu'ils étaient respectivement fixés à 110 € et à 60 €.

Rappel : le montant unitaire de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique au titre de la campagne 2024, antérieurement fixé à 62,45 €, a été revalorisé à 68,70 € par un arrêté précédemment paru (arrêté du 10 juin 2025). Il en a été de même pour un certain nombre d'aides de la Pac.

[Arrêté du 30 juin 2025, JO du 11 juillet](#)

© 2025 Les Echos Publishing